

Les archives littéraires dans le patrimoine

par Daniel Maggetti, directeur du Centre de recherches sur les lettres romandes
et coorganisateur de journée



© Alexandre Almira, photographe, Archives de la Ville de Lausanne

La rencontre du 11 novembre 2005 s'inscrit, partiellement du moins, dans le prolongement du numéro 7 de *Documents*, consacré à la question des «archives littéraires» et sorti au mois d'octobre 2005. Ce cahier voulait rappeler, en la traitant sous différents angles, la spécificité des documents qui constituent ce qu'on appelle «archives littéraires». Cette spécificité y est abordée suivant trois points de vue :

- du point de vue de leur statut : quelle place institutionnelle les archives littéraires occupent-elles ? Quels sont les réseaux qu'elles constituent ? Et comment ?
- du point de vue de leur conservation : qu'a-t-elle de particulier ? Qu'impliquent ces singularités ?

- du point de vue de leur exploitation : quelles sont les modalités qui caractérisent les démarches des chercheurs ? Quelles sont les différences, quelles sont les complémentarités entre une approche prioritairement vouée à la génétique textuelle et une approche historique et documentaire ?

Les questionnements ainsi lancés sont à compléter dans le cadre de cette journée, où c'est plutôt le rapport des archives dites littéraires avec les notions de patrimoine, voire de patrimonialisation, qui sera au centre de nos réflexions. Il s'agit donc d'un élargissement de la problématique abordée dans *Documents* – un élargissement qui s'impose, après ce premier état de lieux, et un élargissement qui permet de traiter le sujet sous un angle plus dialectique.

Je voudrais commencer par écarter un écueil qui pourrait très vite se présenter : on pourrait croire, en effet, que l'idée même de «patrimoine littéraire» est à rattacher à la vague, pour ne pas dire à la mode, de «patrimonialisation» qui, depuis les années 1980, s'est propagée dans nombre de domaines culturels. En fait, et même si cela ne se donne ni comme une évidence, ni comme un projet concerté, le gain en considération du patrimoine littéraire est selon moi l'aboutissement institutionnel d'une série de pratiques qui ont pris naissance dans les milieux académiques, et qui ont conduit à la prise en compte progressive du matériau manuscrit comme objet de recherche littéraire digne de ce nom. Deux pôles ont soutenu cette affirmation : celui de la génétique textuelle, dans l'histoire des textes ; celui de la valorisation documentaire, dans l'accompagnement contextuel d'œuvres connues, voire dans la publication d'œuvres inédites, en particulier de nature autobiographique. Ces deux démarches scientifiques complémentaires ont été pratiquées simultanément, à l'Université de Lausanne, par Gilbert Guisan, fondateur en 1965 du Centre de recherches sur les lettres romandes. Cet institut est peu à peu devenu, grâce aux travaux de son fondateur, puis de Doris Jakubec qui lui a succédé, une référence en matière de manuscrits littéraires ; en parallèle, des centres de compétence similaires sont nés ailleurs en Suisse romande – ainsi à Genève, autour des manuscrits d'Amiel notamment, ou à Neuchâtel. Dans ce sens, on le déduit, la patrimonialisation est la conséquence logique, l'accompagnement inévitable d'un travail mené de concert par les universitaires *et* les lieux de conservation, archives ou bibliothèques.

Au cours de cette journée, il y a fort à parier que nous reviendrons souvent à ce constat de la nécessité de la collaboration, et donc de la *mise en réseau*, de compétences et de savoirs complémentaires dans le domaine de l'archive littéraire. Retenons pour l'instant de cette première remarque sur l'évolution qui a conduit d'une pratique circonscrite à une reconnaissance patrimoniale un postulat de base, à savoir que l'on ne peut aborder ces questions en évacuant leur historicité. Mais pour creuser davantage ce point, et pour aller plus loin dans une problématisation qui nous oblige à penser nos pratiques dans la diachronie et non dans l'immédiateté, arrêtons-nous un instant aux termes mêmes d'*archives littéraires*. La formule postule l'existence d'un sous-ensemble cohérent et délimité, dont la définition et les frontières se justifient par le renvoi, à travers l'adjectif *littéraire*, à la littérature comme référence incontestée et comme discipline constituant à son tour un ensemble objectivement cerné, bref,

comme si la notion de *littérature* était elle-même le lieu d'un consensus. C'est bien évidemment loin d'être le cas, et je vais y revenir sous peu ; mais retenons d'ores et déjà une proposition que je vous sou mets, qui serait de préférer à la formule *archives littéraires* celle d'*archives de la vie littéraire*, suivant un élargissement que je justifierai dans un instant.

Restons encore un moment sur ce terme de *littérature*. Quelle définition faut-il adopter pour décider ce qui relève de la littérature, et ce qui n'en serait pas ? Et cette définition, qui est habilitée à la donner, et en vertu de quoi ? Le côté aléatoire de cette entreprise de classement est évident, dès lors que l'on songe aux fluctuations historiques, pour ne pas dire géo-historiques, des définitions. A titre d'exemple, rappelons qu'en Suisse romande, au XIXe siècle, on estimait que faisaient partie intégrante de la «littérature» des textes de morale ou d'histoire qui, à l'époque déjà, n'auraient pas été considérés comme relevant du littéraire, hors des frontières du pays. Ces mêmes textes, de nos jours, nous les regardons comme ayant un intérêt historique, en aucun cas littéraire, cela parce que la définition dominante de la littérature qui s'est imposée est fondée sur la primauté de la valeur esthétique des œuvres.

Cette dernière remarque nous fait mettre le doigt sur le danger de l'appellation «archives littéraires» : si on baptise ainsi ce qui peut être reconduit aux pratiques et aux définitions qui, à l'époque contemporaine, constituent la norme, ou le mètre de valeur, on se condamne à restreindre drastiquement son champ d'enquête, à privilégier, sous prétexte que c'est «de la littérature reconnue», les seules archives d'œuvres canoniques, celles qui sont légitimées dans une optique actuelle, forcément anhistorique. C'est un choix devant lequel ne reculent pas certaines institutions de conservation, qui tablent ainsi sur la rentabilité symbolique immédiate, en termes de prestige et de visibilité sociale, d'une représentation de la littérature réduite à ses représentants les plus brillants (aux sens multiples du terme...). Mis à part le fait que la démarche pêche par une forme d'absence de pondération critique, elle présente l'inconvénient de limiter le champ d'exploitation et d'enquête scientifiques. Car cette conservation sélective garantit surtout la possibilité de développer une approche génétique en la centrant sur les phénomènes singuliers que sont les œuvres «starifiées» ; mais elle ne permet guère de mettre à jour les divers liens qui rattachent les œuvres (et les écrivains) à des réalités institutionnelles, éditoriales et sociales.

Dans le sens plus large que nous préconisons, les archives *de la vie littéraire* comprennent en revanche tout ce qui a trait à, et ce qui informe sur, la pratique de la littérature, à la fois comme naissance et constitution des œuvres, et comme échange et circulation de celles-ci et autour de celles-ci. Cette manière de voir nous permet notamment de reconnaître le fait que telle œuvre – que nous pourrions considérer comme non littéraire, en fonction de critères qui ont changé – a eu un statut littéraire du temps où elle a paru ; or, les archives sont à mes yeux inséparables d'une réflexion historique ! Penser en termes de «grandes figures», mesurées à l'aune contemporaine, c'est à la fois courir le risque de se tromper, et amputer le phénomène littéraire, si on comprend celui-ci comme une partie organisée et organique au sein de l'espace social.

Pour pleinement bénéficier des potentialités des archives, il faut donc plaider pour qu'elles soient pensées en termes de conservation des traces permettant non seulement d'étudier des œuvres et des producteurs exceptionnels, mais aussi de retrouver un contexte et un *état* historique du champ littéraire et des questions qui lui sont liées (institutions et prix littéraires, revues, situation de l'édition, modes de circulation des textes, relations critique-crédation, tensions entre le local et le national...). D'où cet horizon d'archives *de la vie littéraire*, obéissant à une conception extensive qui contient aussi les «archives littéraires» telles que décrites sommairement ci-dessus, mais qui les déborde.

Ces deux dénominations, et ces deux conceptions schématiquement opposées, débouchent en fait sur des visions et des gestions différentes des archives littéraires, et par là, elles en appellent à des postulats de politique culturelle qui ne sont de loin pas identiques. A une démarche de sélection et de choix de prestige, celle des archives *littéraires*, répond, dans le cas des archives *de la vie littéraire*, un idéal de conservation maximale, jamais exhaustive, on le sait bien, mais assez large pour garantir des interrogations multiples des matériaux conservés, et pour permettre cette mise en réseau dont Frédéric Sardet, dans le numéro de *Documents* cité en ouverture, fait la condition de départ d'une conservation viable à long terme, parce qu'elle est la seule à entrer en résonance avec le champ littéraire :

« Penser l'archive littéraire, c'est admettre que l'archivage ne peut s'assimiler à une opération isolée ou isolable fonctionnant par simple addition documentaire, même si la pratique quotidienne ne fait que renforcer cette « illusion ». C'est, à l'inverse, une opération qui s'inscrit dans un maillage dense de lieux de conservation, et qui est constitutive d'un espace toujours recomposé par des chercheurs explorant des systèmes de signes ou désireux d'élucider des modes de réception ou de diffusion des œuvres. Si l'on veut se défendre d'une sacralisation tentante de l'objet littéraire, que l'on concèdera volontiers au collectionneur, mais qui ne doit pas concerner l'archiviste, il faut bien reconnaître que les partis pris archivistiques au même titre que les décisions éditoriales et bibliothéconomiques conditionnent d'abord la capacité à produire, toujours, de nouveaux discours sur le fait littéraire. L'opération dite de contextualisation, propre au chercheur, s'effectue ainsi à travers un questionnaire toujours neuf, qui ne se conçoit pas sur la base d'un contexte supposé donné, mais qui est toujours construit. (« Peut-on penser l'archive littéraire ? », dans *Documents*, No 7, p. 14)

Se dessine ainsi entre l'archive, révélant un état passé du fait littéraire, et le présent du chercheur, une relation qui n'est pas de jugement et d'exclusion – l'un et l'autre fondés sur des critères anachroniques –, mais de compréhension et de mise en relation dialectique. A titre d'exemple, encore une fois, n'est-il pas plus intéressant et intellectuellement plus fécond de saisir pourquoi, en 1913, Benjamin Vallotton était considéré comme un auteur aussi important que Ramuz (le prix Eugène-Rambert les couronne conjointement...), au lieu de déclarer qu'il n'est pas un écrivain digne de ce nom, et de s'en tenir là ?

Pour terminer cette introduction, je voudrais encore réfuter, après la dichotomie de la littérature du présent et celle du passé, une autre opposition paresseuse, celle qui renvoie dos à dos l'écriture contemporaine et les archives, et qui aboutit parfois à des affirmations fort discutables, lorsqu'on prétend, notamment, que trop d'argent est alloué à la conservation et aux auteurs du passé, et que c'est le soutien aux écrivains vivants qui en pâtit. Il me plaît de rappeler que la littérature d'aujourd'hui, comme cela a été le cas de tout temps, se nourrit aussi de références, de confrontations, d'expériences révolues. Dès lors, parions sur le fait que les conservateurs et les universitaires peuvent et doivent garantir, préserver et encourager, par leur travail, des possibilités d'échanges et de questionnements qui non seulement concernent les créateurs, mais dont les fruits mûrissent sous nos yeux, dans des réalisations qui voient le jour ici et maintenant.

Adresse de l'auteur :

Daniel Maggetti
C/o Centre de recherches sur les lettres romandes
Unithèque

1015 Lausanne
Daniel. Maggetti@unil.ch